Accord de confidentialité

Référence de l’étude : {{num\_etude}}

Référence du document : {{num\_etude}}acf

**Entre :**

**Ponts Études Projets**

située 6-8, avenue Blaise Pascal

Cité Descartes

77455 Champs-sur-Marne

représentée par son président, {{je\_president\_titre}} {{je\_president\_prenom}} {{je\_president\_nom}}

ci-après dénommée PEP,

d'une part,

**et :**

**{{client}}**

située {{client\_adresse}}

{{client\_code\_postal}} {{client\_ville}}

{{client\_pays}}

représentée par : {{client\_titre}} {{client\_prenom}} {{client\_nom}}

{{client\_fonction}}

d'autre part,

Le présent accord de confidentialité engage PEP pour l’intégralité de son contenu vis-à-vis de {{client}}.

# Article 1 : Obligations de Ponts Études Projets

Sont considérés comme confidentiels tous les documents, modèles, notes ou rapports de quelque nature qu’ils soient, administrative, commerciale, technique, financière ou personnelle, auxquels PEP aura accès par biais écrit ou oral dans le cadre de l’étude, informations ci-après désignées par « les Informations Confidentielles ».

Les Informations Confidentielles ne pourront être utilisées par PEP à l’encontre de {{client}}. Elles ne pourront, en outre, être divulguées à des organismes externes (consultants externes, partenaires, sous-traitants) qu’après autorisation écrite de {{client}}.

Sur demande de {{client}}, PEP devra immédiatement :

* restituer les Informations Confidentielles fournies par {{client}}
* détruire toutes les copies, extraits et reproductions d’Informations Confidentielles
* détruire toutes les Informations Confidentielles élaborées conjointement entre {{client}} et le prestataire ou avec la collaboration d’un éventuel consultant, partenaire ou sous-traitant.

PEP s’engage à ne faire copie des Informations Confidentielles qu’avec l’autorisation écrite préalable de {{client}}.

Article 2 : Durée de l’engagement

La présente obligation devra être respectée pendant la durée des contacts, missions ou engagements contractuels conclus entre {{client}} et le prestataire, et pendant une durée de trois ans suivant l’expiration desdits contacts, de ladite mission ou dudit engagement pour quelque cause que ce soit.

# Article 3 : Limites de l’engagement

Cet engagement ne s’applique pas dans les cas où :

* l’Information Confidentielle tombe dans le domaine public autrement que par une violation du présent accord de confidentialité par un acte attribuable à PEP
* la loi oblige PEP à en révéler le contenu
* le réceptionnaire de l’Information Confidentielle en avait déjà connaissance ; PEP s’engage alors à en apporter la preuve de façon claire et précise
* la divulgation de l’Information Confidentielle résulte d’une divulgation par {{client}} à une tierce personne (avant ou après signature du présent accord, tierce personne non tenue par l’accord de confidentialité).

Le présent accord continuerait à s’appliquer dans le cas où {{client}} ferait l’objet d’une restructuration (fusion, création d’une nouvelle société, ...).

Tout différend relatif à l’interprétation ou à l’exécution du présent accord sera soumis au tribunal judiciaire dont dépend le siège de Ponts Etudes Projets auquel les parties font attribution de compétence exclusive.

Document comportant 3 pages.

A Champs-sur-Marne,

Le {{general\_date\_creation}},

|  |  |
| --- | --- |
| *Pour {{client}}*  **{{client\_titre}} {{client\_prenom}} {{client\_nom}}**  {{client\_fonction}} | *Pour Ponts Études Projets*  **{{je\_president\_prenom}} {{je\_president\_nom}}**  Président |
| *Signature* | *Signature* |

*[Penser à surveiller les champs automatiquement remplis par Siaje, en particulier les espaces avant et après ces champs.]*